



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9256^e séance

Mercredi 8 février 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Frazier (Malte)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Nebenzia/M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Japon	M. Ishikane
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement ; et M. Roger Waters, militant civil pour la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Nous approchons d'un bien triste anniversaire. Près d'une année s'est écoulée depuis le lancement par la Fédération de Russie, le 24 février 2022, d'une offensive militaire en Ukraine, qui a infligé des souffrances indicibles au peuple ukrainien et a eu des répercussions dans le monde entier.

Selon les informations relatives aux flux d'armes recueillies auprès de sources médiatiques publiques, au cours des derniers mois, un certain nombre de gouvernements ont annoncé qu'ils fournissaient une aide militaire à l'Ukraine pour répondre à ses besoins en matière de défense. Cette aide comprend entre autres le transfert d'armes lourdes classiques et de munitions, y compris des véhicules de combat d'infanterie, des capacités de défense aérienne, des systèmes d'artillerie de gros calibre, des véhicules de combat aériens non pilotés et des systèmes de missiles, ainsi que des armes légères et de petit calibre. Plus récemment, les États ont annoncé le transfert de systèmes modernes de plus en plus lourds, tels que des chars de combat.

Il a également été signalé que des États ont transféré des armes, comme des drones de combat, aux forces armées russes pour qu'elles les utilisent en Ukraine. D'autres informations font état du transfert d'armes classiques importantes, notamment des systèmes de roquettes d'artillerie, à une société privée de sécurité militaire impliquée dans le conflit.

L'afflux massif d'armes dans toute situation de conflit armé exacerbe les inquiétudes quant à l'escalade du conflit et aux risques de détournement. Les mesures pour lutter contre le possible détournement d'armes et de munitions s'avéreront déterminantes pour le relèvement post-conflit, la sécurité et la stabilité régionales, ainsi que pour la prévention des conflits dans d'autres régions. Conformément aux normes internationales, tout transfert d'armes et de munitions doit faire l'objet d'évaluations des risques avant le transfert et de contrôles après livraison, notamment des inspections sur place et une vérification de l'utilisateur final. La prévention des détournements nécessite également une coopération et un échange d'informations entre les États importateurs, de transit et exportateurs, une comptabilité et une sécurisation appropriées des armes et des munitions, ainsi que des mesures de contrôle douanier et frontalier. La transparence en matière d'armement est une mesure de confiance essentielle qui peut contribuer à réduire les tensions et les malentendus entre les États Membres. Le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies et le Traité sur le commerce des armes demeurent des instruments clés à cet égard. J'appelle les États Membres à prendre part à ces mécanismes de transparence, car le comportement prévisible et transparent des États peut renforcer la confiance mutuelle et prévenir les conflits.

Je tiens également à réaffirmer que toutes les parties au conflit armé ont la responsabilité de protéger les civils et les infrastructures civiles. Depuis le début de l'offensive militaire en cours, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a recensé 18 657 victimes civiles, dont 7 110 tués et 11 547 blessés. Le bilan réel est probablement beaucoup plus lourd. La plupart des morts et des blessés enregistrés parmi les civils sont dus à des engins explosifs à large rayon d'impact, notamment de l'artillerie lourde, des lance-roquettes multiples et des missiles.

En plus des milliers de civils tués et blessés, il y a d'importantes répercussions sur les infrastructures et services civils critiques avec des conséquences humanitaires directes pour les civils. Au-delà des maisons, des écoles, des routes et des ponts qui ont été détruits, des hôpitaux et des établissements de santé ont également été attaqués. Les coupures d'eau, de gaz, de chauffage et d'électricité causées par les attaques de la Russie sur les infrastructures énergétiques font que la crise humanitaire en Ukraine atteint des niveaux encore plus catastrophiques. Ces attaques constituent une escalade inacceptable de la guerre et ce sont les civils qui en paient le prix fort.

Les principes humanitaires doivent être respectés. Toute attaque visant des civils et des infrastructures civiles est intolérable. Toutes les mesures possibles doivent être prises pour éviter ou, à tout le moins réduire au minimum, les pertes civiles et les dommages aux infrastructures civiles. Le Secrétaire général a exhorté sans ambiguïté les parties au conflit à s'abstenir d'utiliser des armes explosives dans les zones peuplées, en raison de la forte probabilité d'impacts aveugles. En novembre dernier, plus de 80 États ont adopté une déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires liées à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Elle a marqué une étape importante dans les efforts que nous déployons pour mieux protéger les civils des conséquences des conflits armés. Je répète donc mon appel à tous les États Membres à donner effet à cette déclaration. Les attaques contre les civils et les infrastructures civiles doivent cesser.

À l'approche du premier anniversaire de l'invasion de l'Ukraine, je tiens à renouveler l'appel à la paix lancé par l'ONU. Les 12 derniers mois ont été marqués par une désolation et des pertes immenses. Le Secrétaire général a averti lundi que les perspectives de paix ne cessent de s'amenuiser (voir A/77/PV.58). Malheureusement, la possibilité d'un règlement négocié du conflit semble actuellement bien mince alors que la logique militaire actuelle continue de prévaloir. La poursuite de l'escalade et la prolongation du conflit n'apporteront que davantage de souffrances insupportables. Le transfert de matériel militaire en appui à l'Ukraine ne doit pas faire dérailler les aspirations à la paix. Je répète l'appel de l'Assemblée générale à aider à la désescalade de la situation et à un règlement pacifique du conflit, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. L'ONU se tient prête à appuyer tous les efforts déployés à cette fin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Waters.

M. Waters (*parle en anglais*) : Je me sens profondément honoré de l'occasion extraordinaire qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui. Avec l'indulgence des membres, je vais m'efforcer d'exprimer ce que je crois être les sentiments d'un nombre incalculable de nos frères et sœurs du

monde entier, tant ici à New York qu'au-delà des océans. Je les invite à se faire entendre dans cette salle.

Nous sommes ici pour examiner les possibilités de paix dans une Ukraine déchirée par la guerre, d'autant plus à la lumière du volume croissant d'armes qui arrivent dans ce malheureux pays, comme cela a été mentionné. Chaque matin, lorsque je m'assois devant mon ordinateur, je pense à nos frères et sœurs ukrainiens et d'ailleurs qui, indépendamment de leur volonté, se retrouvent dans des circonstances terribles et souvent mortifères. Là-bas, en Ukraine, ce sont peut-être des soldats qu'attend une nouvelle journée fatale au front. Il s'agit peut-être de mères ou de pères, face à la terrible question de savoir comment nourrir leur enfant aujourd'hui. Ce sont peut-être des civils qui savent que, aujourd'hui, les lumières vont sûrement s'éteindre, comme c'est toujours le cas dans les zones de guerre, que l'eau est coupée, qu'il n'y a pas de combustible pour le poêle, pas de couvertures, juste des fils de fer barbelés, des miradors, des murs et de l'hostilité.

Ou ils se trouvent peut-être ici, dans une grande ville riche comme New York. Ici, nos frères et sœurs peuvent également se retrouver dans une situation désespérée. D'une manière ou d'une autre, même s'ils ont travaillé dur toute leur vie, il se peut qu'ils aient perdu pied sur le pont glissant du navire capitaliste néolibéral qui tangue et que nous appelons la vie en ville, et qu'ils soient passés par-dessus bord pour finir par se noyer. Ils sont peut-être tombés malades, ils ont peut-être contracté un prêt étudiant, ils ont peut-être manqué un paiement. Les marges d'erreur sont minces. Qui sait ? Mais ils vivent désormais dans la rue, dans un amas de cartons, peut-être même à proximité du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Quoi qu'il en soit, où qu'ils soient dans le monde, zone de guerre ou non, ils constituent ensemble une majorité sans voix et, aujourd'hui, je vais essayer de parler en leur nom.

Nous, les peuples, voulons vivre. Nous souhaitons vivre en paix et dans des conditions d'égalité qui nous donnent une possibilité réelle de prendre soin de nous-mêmes et de nos proches. Nous sommes d'infatigables travailleurs et nous sommes prêts à nous retrousser les manches. Tout ce dont nous avons besoin, c'est d'avoir nous aussi la possibilité de le faire ou, comme on dit en anglais, *a fair crack of the whip*, même si le mot « fouet » ici est sans doute malheureux, après 500 ans d'impérialisme, de colonialisme et d'esclavage.

Je demande au Conseil de sécurité de bien vouloir nous aider. Pour nous prêter assistance, les membres

devront peut-être se pencher sur notre situation difficile et, ce faisant, relâcher un instant leur attention de leurs objectifs. Ils devront peut-être les mettre momentanément de côté. Quels sont leurs objectifs, d'ailleurs ? Sur ce point, je m'adresse davantage aux cinq membres permanents du Conseil. Quels sont leurs buts ? Quelle timbale essaient-ils de décrocher ? S'agit-il d'assurer des profits plus importants pour les industries de la guerre, de devenir encore plus puissant au niveau international ou d'avoir une plus grande part du gâteau mondial ? La Terre nourricière est-elle un gâteau à avaler ? Une plus grosse part du gâteau ne signifie-t-elle pas que les autres en auront moins ?

Pourquoi ne pas essayer aujourd'hui, alors que nous sommes en lieu sûr, de regarder dans une autre direction, d'analyser notre capacité à compatir, par exemple, et à nous mettre à la place des autres, notamment à celle – maintenant, par exemple – du gars assis de l'autre côté de la salle, ou même à celle de la majorité des sans-voix, si tant est qu'elle ait une place ? La majorité des sans-voix craint que vos guerres – oui, vos guerres, parce que nous n'avons pas choisi ces guerres perpétuelles – ne finissent par détruire la planète qui est notre foyer. Comme toutes les autres formes de vie, nous serions alors sacrifiés sur l'autel de deux choses, à savoir les profits de la guerre qui remplissent les poches d'un tout petit nombre et l'avancée hégémonique d'un empire ou l'autre vers la domination d'un monde unipolaire. Assurez-nous, s'il vous plaît, que ce n'est pas votre vision, car cette voie ne mène à rien de bon. Elle mène droit à la catastrophe. Chaque personne engagée sur cette voie a sur elle un bouton rouge. Et plus nous avançons dans cette voie, plus nous sommes tentés d'appuyer sur ce bouton, et plus nous nous rapprochons de l'apocalypse. Regardez dans cette salle. À ce niveau, nous sommes tous dans le même bateau.

Mais j'en reviens à l'Ukraine. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie était illégale. Je la condamne dans les termes les plus énergiques. Toutefois, l'invasion russe de l'Ukraine a été provoquée, et je condamne donc également ceux qui l'ont provoquée dans les termes les plus forts. Voilà, je l'ai dit.

Lorsque j'ai écrit ma déclaration hier, j'ai inclus une observation sur le fait que le droit de veto au Conseil est la prérogative exclusive de ses membres permanents et que cela me préoccupait, parce que cette pratique est antidémocratique et rend le Conseil impuissant en quelque sorte. Néanmoins, j'ai eu ce matin une révélation en me réveillant. Peut-être que cette impuissance a

quelques bons côtés. Si ceux qui siègent dans cette salle sont impuissants, je peux ouvrir ma grande bouche au nom des sans-voix sans craindre d'être décapité. C'est cool, non ?

J'ai lu dans le journal ce matin les propos tenus par un diplomate sous couvert d'anonymat : « Roger Waters au Conseil de sécurité, et pourquoi pas Mr. Bean ? ». Pour ceux qui ne le connaissent pas, Mr. Bean est le héros inapte d'une série télévisée anglaise. Donc, je suis à peu près certain que le diplomate anonyme est anglais.

Je pense qu'il est temps de présenter ma mère, Mary Duncan Waters. Elle a eu une profonde influence sur moi. Elle était institutrice. Je parle au passé parce qu'elle est décédée depuis 15 ans. Mon père, Eric Fletcher Waters, a également eu une profonde influence sur moi. Lui aussi est décédé. Il a été tué le 18 février 1944, près d'Aprilia, à proximité de la tête de pont d'Anzio, en Italie. Je n'avais que cinq mois. Je sais donc quelque chose de la guerre et des pertes qu'elle engendre. Bref, revenons à ma mère. Lorsque j'avais environ 13 ans, j'avais un de ces problèmes épineux d'adolescent, et je ne savais pas quoi faire. Peu importe de quoi il s'agissait. Je ne m'en souviens pas de toute façon, mais ma mère m'a demandé de m'asseoir et m'a dit :

« Écoute-moi bien, tu rencontreras de nombreux problèmes épineux durant le cours de ta vie, Roger, et lorsque ce sera le cas, voici ce que je te conseille – lis, lis et lis. Informe-toi autant que tu peux sur le problème quel qu'il soit. Examine-le de toutes parts et sous tous les angles. Écoute toutes les opinions, en particulier celles avec lesquelles tu n'es pas d'accord. Fais des recherches consciencieuses. Après cela, tu auras fait tout le travail de fond et le reste sera facile. »

« Ah bon ? D'accord maman, et quel est ce reste qui est facile ? », je lui ai demandé. « Ce qui est facile est que tu n'as qu'à faire ce qui est juste », m'a-t-elle répondu.

Parler de faire ce qui est juste me ramène aux droits humains. Nous, en tant qu'individus, nous voulons que tous nos frères et sœurs puissent exercer leurs droits universels dans le monde entier, indépendamment de leur ethnie, de leur religion ou de leur nationalité. Pour être clair, ces droits englobent, sans s'y limiter, les droits à la vie et à la propriété en vertu de la loi. Ils s'appliquent notamment aux Ukrainiens et aux Palestiniens. Je veux que cela soit bien compris. Cela s'applique évidemment aussi à chacun d'entre nous.

Un des problèmes liés aux guerres est que dans une zone de guerre – ou partout où la population vit sous occupation –, on ne peut pas s'appuyer sur le droit ; les droits humains n'existent pas. Aujourd'hui, la question qui nous occupe, ce sont les perspectives de paix en Ukraine, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'approvisionnement en armes du régime de Kyïv par des tiers. Le temps de parole qui m'a été imparti touche à sa fin. Qu'est-ce que les millions de sans-voix ont donc à dire ? Ils remercient le Conseil de nous avoir écoutés aujourd'hui. Nous sommes nombreux à ne pas tirer profit de l'industrie de guerre. Nous n'élevons pas volontairement nos fils et nos filles pour qu'ils vous servent de chair à canon. Selon nous, la seule voie raisonnable à suivre aujourd'hui est d'appeler à un cessez-le-feu immédiat en Ukraine – sans tergiverser. Plus une seule vie ukrainienne ou russe ne doit être sacrifiée, plus une ; elles sont toutes précieuses à nos yeux.

L'heure est venue de dire la vérité à ceux qui détiennent le pouvoir. Je me souviens du conte des habits neufs de l'empereur. Eh bien, les dirigeants des empires respectifs des membres du Conseil – d'une façon ou d'une autre – sont nus devant nos yeux. Nous avons un message à leur transmettre. C'est un message qui vient de tous les réfugiés dans tous les camps, de tous les bidonvilles et de toutes les favelas, de tous les sans-abris dans toutes les rues glaciales, de tous ceux que tous les séismes et toutes les inondations sur Terre ont jeté à la rue. C'est également un message qui vient de toutes les personnes qui, si elles ne meurent pas encore de faim, se demandent comment leurs revenus de misère vont leur permettre de garder un toit au-dessus de leurs têtes et de nourrir leurs familles.

Mon pays natal, l'Angleterre, n'est plus un empire, Dieu merci. Mais un nouveau slogan a vu le jour dans ce pays : manger ou se chauffer. On ne peut pas faire les deux. C'est un cri qui résonne dans toute l'Europe. Apparemment, la seule chose que ceux qui détiennent le pouvoir pensent que nous pouvons tous nous permettre est un état de guerre perpétuel. C'est quand même fou, non ?

Donc, au nom d'environ 4 milliards de frères et sœurs qui constituent cette majorité silencieuse et qui, aux côtés des millions de personnes qui font partie du mouvement international antiguerre, représentent une immense base, nous disons : ça suffit ! Nous réclamons le changement.

J'en appelle au Président Biden, au Président Poutine, au Président Zelenskyy, aux États-Unis

d'Amérique, à l'OTAN, à la Russie et à l'Union européenne, à tous : changez de cap maintenant et convenez d'un cessez-le-feu en Ukraine aujourd'hui. Ce n'est évidemment que le point de départ, mais tout part de là. Imaginez le soupir de soulagement collectif, l'explosion de joie, les voix du monde entier qui entonnent ensemble un hymne de paix, John Lennon revenu d'entre les morts, le poing en l'air, disant : nous avons enfin été entendus dans les allées du pouvoir. Les tyrans de la cour d'école ont accepté de renoncer au bras de fer nucléaire. Nous n'allons pas finalement mourir dans un holocauste nucléaire, ou du moins, pas aujourd'hui. Ceux qui détiennent le pouvoir ont été persuadés de renoncer à la course aux armements et à la guerre perpétuelle qui étaient jusqu'à présent leur mode opératoire. Nous pouvons cesser de gaspiller nos précieuses ressources en faisant la guerre. Nous pouvons nourrir nos enfants. Nous pouvons les tenir au chaud. Nous finirons peut-être même par apprendre à coopérer avec tous nos frères et sœurs, voire par sauver notre magnifique planète de la destruction. Ne serait-ce pas merveilleux ?

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Waters de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il ne serait pas exagéré de dire que, depuis notre dernière séance sur les livraisons d'armes par les pays occidentaux à l'Ukraine en décembre (voir S/PV.9216), la demande d'un règlement pacifique de la crise ukrainienne a gagné beaucoup de terrain parmi les États Membres de l'ONU et au sein de la communauté internationale dans son ensemble, même si cela n'est pas manifeste dans la salle du Conseil de sécurité aujourd'hui. Pour une raison quelconque, les États de l'Union européenne, qui en général ne ratent pas une occasion de briller à la télévision nationale, n'ont pas demandé à participer à la présente séance. Apparemment, la question de la paix ne les intéresse pas.

Nous venons d'entendre une analyse poignante de la situation actuelle de la part de M. Roger Waters, l'une des plus grandes figures du mouvement antiguerre moderne. Depuis des décennies, M. Waters ne cesse de se prononcer contre les guerres et la violence. C'est un leitmotiv que l'on retrouve dans ses chansons mondialement connues. Le fait qu'il a voulu s'adresser à nous témoigne de l'extrême préoccupation de l'intelligentsia artistique mondiale et du grand public quant à la direction que prend notre monde.

À notre sens, M. Waters et ses collègues ont toutes les raisons de s'inquiéter. Et cela n'a même pas à voir avec les aveux de politiciens comme la Ministre allemande des affaires étrangères, Annalena Baerbock, selon lesquels l'OTAN est en guerre contre la Russie. C'est bel et bien le cas. Rien à voir non plus avec les nouveaux appels lancés par un certain nombre de politiciens russophobes à infliger une défaite stratégique à la Russie, ce que, comme nous le savons tous, l'Ukraine n'est pas capable de faire seule. Le problème, c'est que tous les leviers susceptibles d'influer sur la recherche d'un règlement pacifique du conflit autour de l'Ukraine sont concentrés dans les mains des entreprises d'armement et des sociétés militaires occidentales. Et celles-ci sont, comme le Conseil le sait parfaitement, les dernières à vouloir la paix.

En décembre 2022, l'ambassade d'Ukraine aux États-Unis a organisé une réception en l'honneur du trente et unième anniversaire de la création des forces armées ukrainiennes. Les logos de quatre entreprises militaires américaines, Northrop Grumman, Raytheon, Pratt & Whitney et Lockheed Martin, figuraient en tant que sponsors de l'événement sur les cartons d'invitation, qui se sont retrouvés sur Internet.

Comment se fait-il que l'État ukrainien doive autant à ces marchands d'armes privés ? La réponse est la suivante : au premier, elle doit ses munitions d'artillerie ; au deuxième, ses systèmes portables de défense antiaérienne Stinger ; et au troisième, les tristement célèbres HIMARS. Grâce à un flux de livraisons ininterrompu et à de nouvelles commandes, rien qu'au cours des trois derniers mois de 2022, les actions de ces sociétés ont augmenté de plus de 20 %.

En outre, les armuriers américains disposent désormais d'un véritable terrain d'essai où, au prix de vies russes et ukrainiennes, de nouveaux types d'armes sont testés, modifiés et améliorés. Quel fabricant d'armes laisserait passer une telle occasion et renoncerait à un tel pactole ?

Qui plus est, les milliards de dollars alloués à l'Ukraine par les États-Unis ne quittent même pas le territoire américain. L'argent est directement versé aux sous-traitants des sociétés militaires. C'est ce qu'a déclaré il y a peu Robert Kennedy Jr., avocat, homme politique et neveu de John F. Kennedy. La situation est sensiblement la même en ce qui concerne les autres grands fournisseurs d'armes. En d'autres termes, les États occidentaux ont trouvé un prétexte pour augmenter leurs budgets militaires respectifs et les bénéficiaires

de leur industrie de l'armement. Ainsi, l'Ukraine reçoit généralement des équipements datés qui se retrouvent ensuite pris dans la broyeuse des forces russes, tandis que les pays de l'OTAN modernisent leurs armées et que les entreprises d'armement occidentales engrangent des superprofits, laissant les contribuables se bercer de l'illusion qu'il faut aider l'Ukraine. De leur côté, la Pologne et la République tchèque sont devenues des centres de réparation militaire et, comme le rapporte le *Wall Street Journal*, en tirent également d'énormes bénéfices.

Les anciens États neutres ne sont pas à la traîne. L'année 2022 a été l'une des plus rentables pour l'industrie de l'armement suisse. Rien qu'au premier semestre, les exportations se sont élevées à 517 millions de francs suisses. Pour ne pas passer à côté de tels bénéfices et les multiplier, le Parlement suisse examine une initiative qui permettrait aux pays tiers de réexporter des armes fabriquées en Suisse cinq ans après l'achat initial.

Dans cette course aux profits, les Suisses d'aujourd'hui ne sont pas en reste par rapport à leurs prédécesseurs d'il y a 80 ans, lorsque le Troisième Reich et le Japon militariste étaient équipés de systèmes de défense aérienne et de canons Oerlikon fabriqués en Suisse et bénéficiaient d'un approvisionnement ininterrompu en munitions. Une neutralité plutôt pragmatique, je dois dire.

Pour faire court, on peut parler ici d'un fonds de commerce dans lequel l'Ukraine joue le rôle d'une société militaire privée. La tâche de nos anciens partenaires occidentaux est de faire durer cette situation le plus longtemps possible, peu importe les pertes au sein des forces armées ukrainiennes.

Chers collègues, je ne m'attarderai pas sur l'aspect moral de cette histoire. Nous savons, hélas, que les pays de l'Occident collectif n'ont depuis longtemps plus aucune moralité ni aucune conscience. De quoi pouvons-nous parler, sachant que le régime de Kiev est l'œuvre de quelques pays occidentaux qui y travaillent depuis au moins 2014 dans un but géopolitique concret, qui est d'affaiblir et de miner la Russie ?

Je ne voudrais pas non plus que l'on réduise ma déclaration à un simple appel à stopper le flux d'armes occidentales avant qu'il ne soit trop tard. Bien évidemment, c'est important, d'abord pour l'Ukraine elle-même, mais nous sommes parfaitement conscients qu'à moins que le régime de Kiev ne soit complètement vaincu sur le champ de bataille, ce flux ne va pas s'arrêter. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis

le début de notre opération militaire spéciale, nous avons détruit plus de 7 500 chars qui appartenaient à l'Ukraine ou qui avaient été fournis par l'Occident. Alors 100, 200 ou même 300 chars supplémentaires ne feront pas une grande différence.

Je tiens à souligner une fois encore que l'Occident est directement impliqué dans le conflit ukrainien, non seulement parce qu'il fournit des armes et des données de renseignement, mais aussi parce qu'il envoie du personnel militaire et des mercenaires, sans lesquels Kiev serait tout simplement incapable d'utiliser certains armements occidentaux. Et les capitales les plus russo-phobes, qui avaient perdu tout sens de la réalité bien avant le lancement de notre opération militaire spéciale, appellent même à déployer des troupes de l'OTAN en Ukraine ou à utiliser les infrastructures militaires frontalières de l'organisation pour mener des opérations contre notre pays et ses alliés.

Je ne m'attarderai pas aujourd'hui sur la prolifération des armes ukrainiennes revendues dans le monde. Nous en avons déjà parlé en détail. On assiste désormais à des tentatives actives de balayer ces questions sous le tapis afin de pas alarmer l'opinion publique occidentale. Mais cela ne signifie pas que le problème a été résolu, loin de là ! Il ne cesse de s'étendre et prend une tournure de plus en plus laide. Il suffit de rappeler les propos du Président du Nigéria selon lesquels des armes en provenance d'Ukraine finissent désormais souvent dans les mains de groupes terroristes au Sahel.

Je rappellerai simplement que les fournisseurs occidentaux de systèmes d'artillerie et de missiles à longue portée sont responsables de la mort de civils du Donbass qui vivent dans une zone que les forces armées ukrainiennes n'étaient auparavant pas en mesure d'atteindre avec leurs frappes. Nous gardons une trace de tous ces faits, et les auteurs ne pourront échapper à leur châtiement pour ces crimes. Je tiens également à dire que les parrains occidentaux de Kiev partagent la responsabilité des méthodes inhumaines utilisées par leurs protégés dans le cadre des hostilités et des violations flagrantes du droit international humanitaire, qu'il s'agisse de la torture de prisonniers de guerre ou du déploiement de systèmes de défense aérienne dans des quartiers résidentiels.

L'autre jour, par exemple, les journaux télévisés ukrainiens ont diffusé des images montrant l'emploi d'agents de guerre chimiques par les forces armées ukrainiennes, assorties de commentaires fanfarons. Nos organes compétents analysent ces informations en ce

moment même. Alors qu'hier encore (voir S/PV.9255) dans cette salle, nos anciens collègues occidentaux bombaient le torse en jurant qu'ils ne laisseraient jamais personne employer des armes chimiques, il ne fait aucun doute qu'ils fermeront les yeux sur ce nouveau crime de guerre perpétré par le régime de Zelensky. Tel est le deux poids, deux mesures de l'Occident d'aujourd'hui.

Maintenant, nos collègues occidentaux vont commencer à dire qu'ils n'ont prétendument pas d'autre choix que d'aider l'Ukraine à se défendre. Ils diront que, s'ils ne le font pas, l'Ukraine subira la destruction et la désukrainisation, alors que nous n'avons jamais eu de tels objectifs. Vu que M^{me} Merkel, M. Hollande, M. Johnson et M. Poroshenko ont récemment admis que les pays occidentaux, sous couvert des Accords de Minsk, armaient l'Ukraine depuis huit ans et la préparaient à une guerre avec la Russie, j'espère que de telles affirmations ne tromperont personne.

Nous nous assurerons que plus jamais à l'avenir il n'y ait de menace émanant du territoire ukrainien contre la Russie ou ses alliés ou contre la culture ou la langue russe. Et plus jamais il n'y aura de glorification des complices de Hitler, qui ont assassiné des centaines de milliers de Juifs, de Russes, de Polonais et d'Ukrainiens. Cela devrait être à la base de tout accord. Les prétendues « formules Zelensky » sont une insulte à la notion de plan de paix.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Izumi Nakamitsu, pour son exposé. Nous avons également pris note de la présentation de M. Roger Waters.

Comme le Conseil l'a entendu il y a deux jours (voir S/PV.9254) et encore ce matin, l'agression militaire menée par la Russie contre l'Ukraine continue de coûter des vies et d'aggraver les souffrances de la population civile au milieu de conditions hivernales. De plus, les répercussions humanitaires et économiques de cette guerre sont ressenties au-delà de l'Ukraine. Il est par conséquent impératif de mettre un terme aux hostilités et de protéger la population civile.

Afin d'obtenir une paix juste et durable, conforme au droit international, qu'il me soit permis d'insister sur quatre points essentiels.

Premièrement, nous appelons la Russie à cesser toutes les opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien. La Suisse soutient pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Deuxièmement, la Suisse appelle toutes les parties à respecter strictement le droit international humanitaire ainsi que les droits de l'homme. Même en temps de guerre, il y a des règles à respecter. Selon les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels, distinguer les cibles militaires des civils ainsi que des biens de caractère civil est une obligation.

Troisièmement, il est important d'avancer vers des solutions pacifiques, justes et durables. Pour y arriver, nous devons nous appuyer sur le droit international et sur les efforts diplomatiques. À cet égard, et si les parties le souhaitent, la Suisse se tient prête à fournir des bons offices et à soutenir la désescalade. La neutralité de la Suisse ne fait pas doute. Il n'y a pas de neutralité en cas de violation du droit international ou de la Charte des Nations Unies.

Quatrièmement, nous rappelons qu'il ne peut y avoir de paix durable sans reddition de comptes. La Suisse condamne fermement les violations du droit international humanitaire et des droits humains commises en Ukraine. Lorsqu'elle n'est pas combattue, l'impunité encourage de nouvelles violations. En Ukraine et ailleurs, la Suisse soutient les efforts nationaux et internationaux visant à documenter les crimes de guerre et à poursuivre leurs auteurs. La Suisse a notamment déféré la situation en Ukraine à la Cour pénale internationale avec une quarantaine d'autres États, permettant ainsi au Procureur d'ouvrir immédiatement une enquête. Nous encourageons tous les États Membres à ratifier le Statut de Rome et à coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale. Nous suivons également de près les discussions sur la création d'un tribunal spécial pour enquêter sur le crime d'agression en Ukraine. Enfin, nous saluons également le travail effectué par d'autres mécanismes multilatéraux, tels que la Commission d'enquête internationale indépendante du Conseil des droits de l'homme et le mécanisme d'enquête de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe par rapport à la situation en Ukraine.

Afin de mettre fin à la guerre et aux souffrances des civils, la Russie doit cesser sans délai son agression militaire contre l'Ukraine.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé. J'ai également écouté très attentivement la déclaration de M. Waters.

Il y a seulement deux jours, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur la situation humanitaire en Ukraine,

au cours duquel toutes les parties ont fait part de leur appréhension quant aux répercussions humanitaires du conflit (voir S/PV.9254). Il faut bien voir que l'afflux soutenu et incessant d'armes et de munitions vers la région du conflit causera plus de pertes civiles, fera plus de déplacés et se traduira par des souffrances humanitaires accrues pour les civils innocents.

Plus inquiétant encore, certains pays continuent d'envoyer des armes sur le théâtre des hostilités et d'élargir la gamme des armes employées, s'engageant ainsi dans une guerre par procuration, ce qui aura pour effet d'attiser encore les tensions, d'amplifier le risque d'erreur d'appréciation stratégique et d'entraîner une nouvelle escalade et une propagation du conflit, réduisant les chances déjà minces d'en finir avec la guerre. On ne peut que s'inquiéter de voir planer le spectre d'un conflit prolongé et étendu.

Dans ses exposés au Conseil, la Haute-Représentante Nakamitsu n'a cessé de signaler que l'afflux d'armes et de munition vers la région du conflit n'est pas sans risque en termes de prolifération. INTERPOL et certains dirigeants africains ont également tiré la sonnette d'alarme. Les parties concernées devraient y prêter la plus grande attention, adopter des mesures de contrôle strictes, empêcher la prolifération des armes et des munitions, en veillant notamment à ce qu'elles ne tombent pas entre les mains de terroristes ou de groupes armés, et éviter de créer de nouveaux foyers d'instabilité dans la région au sens large.

À cet égard, les tristes conséquences des conflits en Afghanistan, en Iraq, en Syrie et en Somalie sont riches d'enseignements qui donnent à réfléchir. Nous espérons que les pays concernés, en particulier les pays européens, prendront au sérieux la menace de taille que représentent les armes et les restes explosifs de guerre pour le relèvement et la reconstruction après le conflit, ainsi que pour la paix et la stabilité régionales, et se reconsidéreront dans un esprit de responsabilité et une perspective à long terme l'incidence complexe et les graves conséquences de ce large afflux d'armes sur la crise ukrainienne et sur la paix et la sécurité internationales.

La crise en Ukraine est mondiale et multiforme par nature et n'a pas de solution purement militaire. Au cours de l'année écoulée, la multiplication des sanctions et la sophistication toujours plus grande des armes n'ont pas apporté d'apaisement, mais rendu au contraire le conflit plus aigu et les problèmes plus complexes, poussant la situation au bord d'un précipice plus dangereux.

Comme beaucoup d'autres pays épris de paix, la Chine insiste régulièrement sur le fait que le dialogue et la négociation constituent le moyen fondamental de mettre fin à la guerre et de rétablir la paix. Nous appelons la communauté internationale à créer des synergies pour faciliter le dialogue et la paix, à encourager les parties au conflit à revenir aux négociations dès que possible et à régler la crise par des moyens politiques.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu et M. Waters de leurs exposés.

Le Brésil estime lui aussi que l'obligation des parties de garantir la sécurité de la population civile ukrainienne doit l'emporter sur toute autre considération. Ce lundi, à la dernière séance en date du Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en Ukraine, nous avons expressément déploré que le débat public autour du conflit soit de plus en plus axé sur les transferts d'armes et de munitions, et non sur ce qui nous semble le plus important : un cessez-le-feu immédiat et l'ouverture de négociations de paix (voir S/PV.9254). L'accent mis sur les transferts d'armes est symptomatique de ce que nous considérons être une grave escalade du conflit. À maintes occasions, nous avons souligné le droit des États à la légitime défense, un principe fondamental du droit international. Néanmoins, ce droit ne doit jamais faire oublier le devoir supérieur de rétablir la paix et la sécurité internationales.

Le risque est également grand que les armes fournies à l'une ou l'autre des parties au conflit échouent entre les mains de destinataires non autorisés, tels que des milices ou des groupes criminels ou terroristes. Ces menaces sont réelles et méritent l'attention du Conseil.

Nous exhortons les parties à cesser immédiatement les hostilités sans condition préalable et à dialoguer. Dans le même temps, nous encourageons les autres États Membres à prendre des mesures pour faciliter les négociations diplomatiques. Face aux rumeurs persistantes sur le lancement d'une nouvelle offensive militaire, nous devons nous rappeler une fois de plus que l'Organisation a été créée avec pour mission de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous ne devons pas nous soustraire à cette responsabilité.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu et M. Waters de leurs exposés.

C'est la deuxième fois cette semaine (voir S/PV.9254) que le Conseil se réunit pour débattre de la

situation en Ukraine. Le Japon condamne une fois de plus, dans les termes les plus forts, l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Les actes commis par la Russie constituent des violations claires et flagrantes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous soulignons que l'Ukraine a le droit de se défendre contre une agression. Dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est tout à fait légitime que la communauté internationale apporte son soutien pour mettre un terme à un acte d'agression. En effet, aucune nation ne doit soutenir l'agression de la Russie, et celle-ci ne doit pas utiliser le Conseil de sécurité pour détourner l'attention de ses actes.

M. Waters a demandé quels étaient les objectifs du Conseil de sécurité. Pour nous, il n'est pas question de tirer profit de l'appétit politique de la Russie ou de l'industrie militaire. Par contre, il s'agit de restaurer la dignité d'un peuple et des personnes en mettant un terme à l'agression de la Russie et en instaurant une paix durable dans le respect du droit international.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie de son exposé la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu. Je remercie également Roger Waters, intervenant issu de la société civile, pour les vues qu'il a exprimées sur la question à l'examen.

Pour commencer, je tiens à affirmer le droit de légitime défense de l'Ukraine et, à cet égard, son droit de prendre toutes les mesures nécessaires, dans les limites du droit international, pour protéger son peuple et son territoire des actes d'agression de la Fédération de Russie. Après une année de combats intenses marquée par la souffrance, la mort et la destruction, la guerre en Ukraine semble désormais se transformer en un conflit inextricable, sans aucune issue à l'horizon. Le Secrétaire général António Guterres, dans sa déclaration à l'Assemblée générale sur ses priorités pour l'année 2023 (voir A/77/PV.58), s'est fait l'écho des craintes que nous avons d'une guerre plus vaste aux conséquences dévastatrices pour l'Ukraine et pour le reste d'entre nous, que les conséquences de la guerre n'ont pas épargnés en ce qui concerne les systèmes financiers, énergétiques et alimentaires internationaux. Nous sommes profondément préoccupés par la menace possible d'actes accidentels ou consécutifs à une erreur d'appréciation, aux conséquences catastrophiques, alors que les parties belligérantes mobilisent des ressources militaires et d'autres ressources stratégiques importantes en prévision d'une intensification des hostilités

dans les jours à venir. Nous trouvons alarmant et regrettable que les prévisions d'une victoire militaire semblent prendre le dessus sur nos valeurs collectives, fondées sur le règlement pacifique des conflits.

Toutefois, il convient de nous rappeler que de nombreux conflits passés et en cours dans diverses régions du monde ont révélé qu'il n'y a peu ou pas de chances d'instaurer la paix par une action militaire. D'ailleurs, la création de l'ONU part de ce constat et repose sur l'importance de garantir le règlement pacifique des différends qui surviendront inévitablement aussi longtemps que les États auront des intérêts concurrents. Fondée sur cette sagesse, la Charte des Nations Unies interdit expressément l'emploi de la force entre les États et offre un large éventail d'outils diplomatiques pour faciliter le règlement pacifique des différends. Nous pensons qu'un règlement négocié garantirait une paix globale, durable et juste entre la Fédération de Russie et sa voisine, l'Ukraine. Par conséquent, nous exhortons le Conseil de sécurité à intensifier ses activités en faveur de la paix, parallèlement à des efforts similaires déployés dans le cadre des bons offices du Secrétaire général, afin de faciliter le dialogue entre les parties, leurs alliés et les autres acteurs concernés.

Il est temps que les parties et la communauté internationale dans son ensemble marquent un temps d'arrêt pour évaluer de manière critique les répercussions immédiates et à long terme de la guerre et ses implications pour la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour la communauté internationale, en particulier les pays en développement, plus vite la guerre prendra fin, plus grandes seront les chances de relèvement des systèmes économiques mondiaux en difficulté dont nous dépendons collectivement. Nous recommandons à tous les acteurs de ne pas perdre de vue le coût humanitaire de la guerre et la nécessité impérieuse de protéger et de préserver les vies innocentes. Nous demandons une fois de plus aux parties belligérantes de s'abstenir de lancer de nouvelles attaques de missiles sur des installations résidentielles et de détruire des infrastructures énergétiques essentielles, comme nous l'avons observé ces dernières semaines. Nous appelons à la retenue et à l'apaisement des tensions, à l'approche du premier anniversaire du début de cette guerre injustifiable. Tout en continuant de soutenir les efforts de paix internationaux, nous devons insister sur l'obligation morale et juridique de la Fédération de Russie, en tant que protagoniste de la guerre, de mettre un terme à toutes ses opérations en Ukraine, en retirant immédiatement et sans condition ses forces des

frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. D'ici là, nous craignons que les perspectives d'un règlement pacifique restent hors de portée.

M^{me} Koumy Missambo (Gabon) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Izumi Nakamitsu pour son exposé. Je remercie M. Roger Waters dont le témoignage rappelle à chacun que lorsque l'on parle de guerre, il s'agit avant tout de vies ou de morts humaines.

Bientôt un an de guerre jour pour jour en Ukraine, et toujours aucune perspective de parvenir à une solution entre les belligérants. Les récentes annonces relatives à des livraisons de nouveaux armements de pointe laissent présager que les combats vont non seulement durer, mais vraisemblablement aussi se durcir. Nous tendons inexorablement vers une guerre d'usure. On peut s'attendre à compter plus morts et plus de destructions d'infrastructures civiles. Nous devons pouvoir mettre fin à cette guerre, afin de stopper l'effusion de sang ainsi que le cycle de peur et de détresse dans lequel sont plongées les populations ukrainiennes depuis bientôt une année.

Nous n'avons eu de cesse de condamner le recours aux armes de destruction massive, les bombardements visant les civils innocents, les lieux d'habitation, les hôpitaux, les centrales nucléaires, et pourtant, nous en sommes, 12 mois plus tard, à attendre que d'autres noms s'ajoutent à la liste des victimes humaines déjà nombreuses de cette guerre.

Le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, s'alarmait il y a deux jours, lors de la présentation de ses priorités pour l'année 2023 (voir A/77/PV.58), en indiquant que « Les perspectives de paix ne cessent de s'amenuiser », et que « les risques d'une nouvelle escalade et d'une effusion de sang ne cessent de croître ».

La signature de l'accord sur l'exportation des céréales en juillet dernier, qui a été renouvelé le 17 novembre, a été une source d'espoir. Cet événement intervenu au plus fort du conflit a révélé qu'avec de la volonté, il est toujours possible d'activer les canaux de la diplomatie. Nous continuons d'appeler l'ensemble des parties à mettre en branle les mécanismes prévus au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies afin de mettre fin à la belligérance et amorcer les négociations pour une paix durable et une coexistence pacifique.

Nous appelons les parties au dialogue à faire taire les armes en Ukraine. Mon pays ne cessera d'appeler à des négociations de bonne foi pour parvenir à un cessez-le-feu et trouver une solution diplomatique au conflit en Ukraine.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

La Russie n'a pas demandé la tenue de la présente séance pour discuter des perspectives de paix. Elle l'a fait pour tenter une fois de plus d'éviter d'assumer la responsabilité de sa guerre. Examinons les faits. L'année dernière à la même période, la Russie a rassemblé une force militaire de plus de 100 000 hommes et a accumulé massivement des armements et du matériel le long de trois lignes frontalières de l'Ukraine. Le 24 février 2022, la Russie a lancé son invasion à grande échelle. Le Président Poutine a indiqué qu'il voulait mettre un terme à un génocide dans le Donbass. La Cour internationale de Justice a rejeté cet argument et ordonné à la Russie de mettre immédiatement fin à son invasion. La Russie a révélé ses véritables objectifs lorsqu'elle a tenté d'annexer illégalement d'autres territoires ukrainiens, une tactique bien connue à laquelle elle a déjà eu recours en Crimée en 2014. Les Membres de l'ONU ont rejeté fermement cette tentative et exigé à plusieurs reprises que la Russie mette fin à son invasion et se retire du pays. Pourtant, la Russie a poursuivi sur sa lancée, avec le concours du Bélarus. Elle a également été approvisionnée en armes par l'Iran et la République populaire démocratique de Corée, en violation des sanctions imposées par l'ONU. Maintenant qu'elle est armée, la Russie ne montre aucune volonté de s'arrêter là et selon toute apparence, elle est en train de préparer une nouvelle offensive.

La Russie est la raison pour laquelle il n'y a pas de paix en Ukraine. Face à cet assaut, l'Ukraine n'a eu d'autre choix que d'exercer son droit de légitime défense, tel que prévu par la Charte des Nations Unies. Elle l'a fait avec détermination et succès, mais au prix d'un lourd tribut en termes de vies humaines et de ressources. C'est dans ce contexte que le Royaume-Uni, aux côtés d'autres pays, s'est récemment engagé à apporter un soutien défensif supplémentaire et durable à l'Ukraine. Il s'agit notamment du renforcement de la formation des soldats ukrainiens, qui a été annoncé aujourd'hui pendant la visite du Président Zelenskyy à Londres. Nous sommes fiers d'apporter cet appui, qui permet à l'Ukraine de défendre son pays, de protéger sa souveraineté et de lutter pour son territoire et sa liberté.

Il y a encore des centaines de milliers de soldats russes à l'intérieur des frontières ukrainiennes, qui attaquent le pays chaque jour. Il est évident qu'aucun d'entre nous ne peut s'opposer à ce que l'Ukraine

dispose de moyens pour se protéger contre cette agression. Cependant, ce que l'Ukraine veut, et ce que nous voulons tous, c'est la paix. Nous saluons et appuyons les propositions formulées par l'Ukraine pour y parvenir. Pour qu'elle soit juste et durable, la paix doit être fondée sur les principes consacrés par la Charte, que nous nous sommes tous engagés à respecter.

Si elle souhaitait réellement la paix, la Russie ne demanderait pas la tenue de séances du Conseil de sécurité que rien ne justifie. Elle mettrait immédiatement fin à son invasion illégale, se retirerait de l'Ukraine et retournerait de bonne foi à la table de négociation qu'elle a renversée en février dernier.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé.

Nous avons écouté attentivement les observations formulées par M. Roger Waters, et il y a beaucoup de choses à en tirer. Il a la chance d'être à New York, dans un pays libre, et de pouvoir s'exprimer et dire ce qu'il veut, y compris au sujet de l'agression russe et de son caractère inacceptable. S'il avait tenu les mêmes propos en Russie, il serait probablement en détention à l'heure qu'il est.

Il y a exactement un an, dans cette même salle, certains d'entre nous ont mis en garde contre la possibilité d'une agression militaire non provoquée de la Russie en Ukraine. La Russie a rejeté avec véhémence ces avertissements, les qualifiant de rumeurs infondées et assurant la communauté internationale qu'il n'y aurait pas d'agression. Quelques semaines plus tard, l'agression a eu lieu, dans sa forme la plus pure, sous une appellation différente, mais avec les mêmes conséquences. Elle se poursuit encore aujourd'hui. Nous sommes réunis, un an plus tard, pour discuter des perspectives d'un règlement pacifique et des transferts d'armes. Ce curieux mélange nous oblige à faire quelques remarques importantes.

Ma première remarque porte sur la paix. Il est en effet positif que nous parlions de paix et que nous l'ayons réclamée à plusieurs reprises, mais les choses doivent être claires et cet appel doit être sincère. Ce qui se passe depuis un an en Ukraine est une guerre voulue, lancée sans l'ombre d'une justification contre une nation pacifique et souveraine qui ne représentait aucune menace pour la Russie ou qui que ce soit d'autre. Cette calamité est le fait de la Russie, qui a violé le droit international et la Charte des Nations Unies. Depuis lors, la Russie détruit l'Ukraine, tue ses habitants,

démolir ses infrastructures et démantèle son économie. Non seulement cette périlleuse aventure fait peser une menace claire et directe sur la sécurité de l'Europe, mais également, comme chacun le sait maintenant, elle a des répercussions bien plus larges dans le monde entier.

En vérité, ces 12 derniers mois ont montré, y compris à la Russie elle-même, qu'en dépit de la terrible douleur infligée à l'Ukraine et à son peuple, la Russie n'a atteint aucun de ses objectifs stratégiques, opérationnels et tactiques déclarés. Tout a mal tourné, car l'idée était mauvaise et ses plans étaient bâclés. Seule la Russie peut corriger le tir, et il n'y a qu'une seule façon de le faire : mettre fin à la guerre, retirer ses forces de l'Ukraine et reprendre les pourparlers. Cependant, rien ne laisse penser que la Russie cherche sérieusement et réellement à parvenir à un règlement pacifique, ni qu'elle mettra fin à son attaque brutale contre l'Ukraine. Nous avons maintenant l'habitude d'entendre une chose et de voir exactement son contraire se produire. Notre appel aujourd'hui est le même, car ce que nous voyons est le contraire de ce que nous demandons : une obstination à continuer, à poursuivre les crimes et à infliger davantage de douleur. Et il est difficile pour quiconque de prendre des missiles qui tuent pour des branches d'olivier.

Ma deuxième remarque concerne les transferts d'armes. Un Membre de l'ONU a été vicieusement attaqué par un pays voisin. Le monde n'a pas choisi de détourner le regard. Il a choisi de prendre position, de condamner la Russie et de se mobiliser pour manifester sa solidarité avec les victimes et défendre les règles communément admises. Il a choisi de lutter contre les agissements illégaux de la Russie par des voies et des mesures légales. Aucun article de la Charte des Nations Unies ou de tout autre texte de droit international ne donne le droit à un pays de livrer une guerre illégale à un autre. C'est l'un des avantages des enseignements tirés du passé, à savoir qu'il faut œuvrer dans un esprit de paix, de coopération et d'amitié dans l'intérêt de tous. En revanche, il existe une disposition claire, acceptée par tous, sur la manière d'aider les victimes, et l'Article 51 de la Charte fournit une base juridique permettant aux différents États d'offrir toute forme d'aide à un pays qui exerce son droit naturel de légitime défense, pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale. Tous les pays le feraient. Les choses ne pourraient être plus claires.

C'est ce qu'ont fait plusieurs pays sur différents continents. Ils ont défendu l'Ukraine et son armée, dans un pays où les habitants ont été contraints de renoncer

à leurs études, à leurs instruments de musique et à leurs vêtements de sport pour revêtir un treillis militaire et partir au front pour défendre leurs enfants, leur terre et leur liberté. Par leur courage exceptionnel et leur génie militaire, ils ont justifié chaque centime dépensé. Les armes fournies à l'Ukraine ont contribué à montrer à la Russie et à quiconque tenterait d'employer la force au lieu de moyens pacifiques les limites de ce type de comportement. La communauté des nations doit continuer de se tenir aux côtés de l'Ukraine et de lui procurer tout ce qui peut l'aider à repousser l'agression jusqu'à ce que la guerre cède la place aux pourparlers et à la diplomatie.

En ce qui concerne les armes, ce qui doit retenir notre attention, c'est la question du transfert illégal d'armes en provenance de l'Iran et de la Corée du Nord, deux pays visés par des sanctions du Conseil de sécurité, qui sont utilisées dans la guerre d'agression contre l'Ukraine, en violation flagrante des résolutions du Conseil.

Pour terminer, nous appuierons toujours les efforts de paix, les pourparlers, le dialogue et les règlements de paix. Toutefois, cela ne devrait pas être des paroles creuses qui ne servent qu'à enrichir le procès-verbal de la séance. Ce qu'il faut, ce sont des mesures concrètes, et cela commence au Kremlin, où la guerre a été décidée. La paix est toujours instaurée par les courageux, dotés d'une vision claire et d'un leadership fort, dans l'intérêt de tous, et non au détriment de quelques-uns. La Russie a déclenché cette guerre. La Russie est responsable de ses conséquences. Et la Russie peut décider d'y mettre fin. En effet, et je m'arrêterai là, comme l'a chanté le célèbre groupe de rock Pink Floyd l'année dernière dans sa chanson emblématique « Hey Hey Rise Up », « notre belle Ukraine est en deuil [...] et nous la relèverons. Et nous applaudirons notre glorieuse Ukraine ». Plus vite cette guerre cessera et cette folie prendra fin, mieux nous nous porterons tous, la glorieuse Ukraine, la Russie et le monde.

M^{me} Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Nous remercions à notre tour la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé instructif. Nous avons écouté attentivement l'exposé de M. Waters, et je me félicite de la participation de l'Ukraine à la présente séance.

Les Émirats arabes unis réaffirment leur position de longue date selon laquelle il est capital de protéger les armes durant leur transfert, leur entreposage et leur déploiement. Cela est particulièrement urgent dans le

cadre des hostilités militaires en cours. Nous encourageons donc une vigilance et une transparence constantes concernant les mesures en place pour atténuer les risques involontaires qui pourraient être associés aux transferts d'armes dans le contexte actuel. À cette fin, nous nous félicitons de tous les efforts et initiatives en cours visant à renforcer le contrôle des armements en Ukraine et dans toute la région, en particulier ceux qui visent à lutter contre les risques de détournement. Il est crucial que les armes en question ne tombent pas entre de mauvaises mains.

Au cours de l'année écoulée, nous avons débattu de nombreux effets de la guerre en Ukraine. Plus récemment, le Conseil a entendu des exposés sur la situation humanitaire et la réponse internationale visant à atténuer les souffrances des civils ukrainiens (voir S/PV.9254). De même, le thème de la présente séance souligne l'importance de remédier aux répercussions potentielles du conflit sur la prolifération des armes. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis maintiennent fermement leur position de longue date selon laquelle le Conseil doit veiller au respect constant de toutes ses résolutions.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante de l'exposé instructif et réfléchi qu'elle a présenté aujourd'hui. Quant à notre autre intervenant, M. Waters, si je reconnais certainement ses qualités remarquables en tant que musicien, ses compétences lui permettant de nous parler en tant qu'expert du contrôle des armements ou des questions de sécurité en Europe me semblent moins évidentes. Je laisserai à mon collègue ukrainien le soin d'évoquer la crédibilité de M. Waters lorsqu'il s'exprime au nom de ses prétendus frères et sœurs en Ukraine. Si je puis, je dirai simplement que M. Waters a demandé quelle était notre vision, et je peux répondre à cette question assez rapidement.

La vision des États-Unis est celle d'un monde où l'Europe est entière, en paix et libre. Notre objectif, c'est celui de la guerre froide, que nous avons réalisé, à savoir un monde où chaque pays peut choisir sa propre orientation et sa propre politique étrangère et où les sphères d'influence appartiennent au passé. Si l'on regarde ce qui se passe en Ukraine, je pense que les membres du Conseil peuvent juger par eux-mêmes de l'objectif de la Russie pour la fin de ce conflit.

Nous sommes réunis aujourd'hui encore pour entendre une autre version de la raison pour laquelle l'invasion brutale de l'Ukraine par la Russie est en fait la faute de l'Ukraine et de ses partenaires, ou, selon les

termes employés par M. Waters, la faute de ses amis qui sont des provocateurs. Bien sûr, par le passé, l'utilisation de chauves-souris comme armes a même été évoquée comme raison de cette guerre. Le fait est que la désinformation est intense, mais nous ne pouvons pas la laisser nous distraire. Le constat principal, que nombre de mes collègues autour de la table ont relevé, est que l'invasion de l'Ukraine par la Russie est illégale. Elle constitue une violation flagrante de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de la Charte des Nations Unies. Comme l'a mentionné l'Ambassadrice Woodward, ce point a été souligné à plusieurs reprises par les membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, par le Secrétaire général, par la Cour internationale de Justice et par l'ensemble du système des Nations Unies.

La défense de la Charte ne se résume pas à des mots écrits sur du papier. Il s'agit de défendre les principes qui sont au cœur de la Charte et d'agir en conséquence. Pour certains, cela signifie soutenir l'Ukraine sur le plan diplomatique lors des votes à l'Assemblée générale. Pour d'autres, cela signifie appuyer les efforts déployés par l'Ukraine pour se défendre contre une guerre d'agression barbare et non provoquée.

Comme d'autres l'ont dit, le droit naturel de légitime défense, individuelle et collective, est énoncé dans l'Article 51 de la Charte. Ce sont des réalités gênantes pour la Russie, qui cherche désespérément à trouver un récit, n'importe quel récit, autre que celui dans lequel elle est engluée. L'assistance en matière de sécurité, y compris les armes, que les États-Unis et plus de 50 autres pays fournissent et continueront de fournir à l'Ukraine, est destinée à soutenir sa légitime défense. Cette distinction est on ne peut plus importante. L'Ukraine utilise ces armes pour repousser l'invasion des forces russes qui commettent des crimes de guerre sur le territoire ukrainien. Elles ont pour but de mettre fin au bombardement incessant des villes par la Russie et de détruire les missiles prenant pour cible le réseau électrique et d'autres cibles sans valeur militaire. Nous rejetons catégoriquement la notion de culpabilisation des victimes selon laquelle la légitime défense de l'Ukraine fait obstacle à la fin de la guerre. Personne ne veut la paix en Ukraine plus que les Ukrainiens eux-mêmes. C'est la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine qui ont été violées, pas celles de la Russie. Le Kremlin et ses porte-paroles utilisent les termes « règlement de paix » et « négociations de paix ». Mais les actes en disent plus que les paroles, et la Russie n'a jamais pris de mesures susceptibles de donner corps à ses discours de

paix, comme faire taire ses armes ou retirer ses forces d'Ukraine.

La Russie a tenté à maintes reprises d'utiliser le Conseil de sécurité pour détourner l'attention de la communauté internationale de sa propre agression armée contre un État Membre de l'ONU. La présente séance du Conseil de sécurité se déroule alors que nous avons tous vu les informations indiquant que la Russie prépare une nouvelle offensive de grande envergure contre l'Ukraine.

Si la Russie veut parler au Conseil de transferts d'armes dangereux, qu'elle fasse toute la lumière sur les centaines de drones iraniens que Téhéran a transférés à la Russie, en violation de la résolution 2231 (2015). La Russie utilise ces drones pour attaquer les infrastructures critiques de l'Ukraine, privant ainsi la population ukrainienne d'accès à la lumière, au chauffage et à l'eau en plein hiver. Si la Russie veut parler au Conseil de transferts d'armes dangereux, que peut-elle dire sur les roquettes et les missiles que la République populaire démocratique de Corée a livrés à la Russie en novembre pour être utilisés par l'odieux groupe Wagner, soutenu par la Russie, qui a déployé des milliers de combattants en Ukraine, y compris des condamnés recrutés directement dans les prisons russes ? L'acquisition d'armes auprès de la République populaire démocratique de Corée, comme l'a souligné l'Ambassadrice Woodward, constitue également une violation des résolutions du Conseil de sécurité, et la Russie nous donne toutes les raisons de penser que la République populaire démocratique de Corée continuera de fournir des armes au groupe Wagner.

Comme je l'ai déjà dit au Conseil, la tactique du Président Poutine est transparente : semer la mort et la destruction, prendre pour cible des infrastructures civiles, plonger les civils ukrainiens dans le froid, les brutaliser et les forcer à quitter leur foyer, et faire grimper les prix de l'énergie et des denrées alimentaires en Europe et dans le monde. La Russie agit ainsi non seulement pour épuiser l'Ukraine, mais aussi pour convaincre le reste du monde qu'il serait tellement plus facile et plus pacifique de tourner le dos à l'Ukraine et de faire fi des principes les plus fondamentaux de la Charte, à savoir le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États. Ce serait peut-être plus facile pour la Russie, mais céder face à l'agression de la Russie contre un pays souverain, permettre à la Russie de tuer et de blesser des civils de manière inadmissible et accepter ses tentatives éhontées de

redessiner les frontières par la force reviendrait à déchirer les règles qui nous ont tous permis de vivre plus en sécurité et entraînerait des répercussions dangereuses dans le monde entier.

Pour terminer, les États-Unis espèrent une paix juste et sûre en Ukraine. La paix véritable doit être durable, et elle ne doit pas se faire au détriment de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Ukraine. Il est totalement absurde de tenter de mettre sur le même plan la violence que la Russie inflige à l'Ukraine et les efforts déployés par l'Ukraine pour se défendre. Quiconque veut vraiment la paix en Ukraine doit appeler la Russie à respecter la Charte des Nations Unies, à mettre fin à ses bombardements incessants et à retirer ses forces du territoire ukrainien.

M. de Rivière (France) : Nous nous réunissons aujourd'hui à la demande de la Russie. Elle s'inquiète de l'absence de perspectives de règlement pacifique de la guerre d'agression qu'elle a décidé elle-même de lancer il y a près d'un an contre l'Ukraine. Cette situation pourrait prêter à l'ironie, si les souffrances du peuple ukrainien n'étaient pas aussi importantes, et si les exactions commises par les forces armées russes ne continuaient pas de s'accumuler.

Qu'il nous soit simplement permis de rappeler une vérité : le règlement pacifique de cette guerre dépend de la Russie, qui en est entièrement responsable. Il lui suffit de cesser enfin son agression et de retirer l'intégralité de ses troupes des frontières internationalement reconnues du territoire ukrainien. C'est ce que la Cour internationale de Justice a exigé dès le 16 mars dernier.

Cela a été rappelé ici à plusieurs reprises : si la Russie cesse de combattre, la paix sera immédiatement rétablie. Si l'Ukraine cesse de combattre, elle sera anéantie. Il y a aujourd'hui des troupes russes en Ukraine ; il n'y a pas de troupes ukrainiennes en Russie. Rappelons donc une fois encore qu'il y a un agresseur et un agressé dans cette guerre. Ne laissons pas la Russie inverser les responsabilités.

La France apporte et continuera d'apporter au peuple ukrainien tout le soutien dont il a besoin pour exercer son droit à la légitime défense et préserver sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Cela inclut un soutien militaire, à titre bilatéral et via l'Union européenne. Il vise à rééquilibrer le rapport de force pour créer les conditions d'un règlement juste et durable du conflit. Nous savons

tous qu'une négociation n'aboutira que si la souveraineté de l'Ukraine est respectée et son territoire libéré. Aider un État souverain agressé à résister à l'invasion d'un autre État, c'est rechercher la paix et défendre les principes du droit international.

Alors que ses stocks d'armes s'amenuisent, la Russie cherche à s'approvisionner par tous les moyens, y compris en violant les résolutions du Conseil de sécurité. Il est en effet solidement documenté que la Russie a utilisé au service de sa guerre d'agression des drones de combat livrés par l'Iran. Nous appelons l'ONU à enquêter sur ces transferts, qui violent la résolution 2231 (2015), et à en rendre compte devant le Conseil. Il est également documenté qu'à plusieurs reprises, la Corée du Nord a livré, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, des missiles et des munitions à la Russie. Ces armes étaient destinées à être utilisées par les troupes de la société militaire privée Wagner, que la Russie n'hésite pas à mobiliser par dizaines de milliers, y compris de nombreux criminels, pour compenser ses nombreuses pertes sur le terrain.

La Russie continue d'utiliser toutes ces armes pour sa stratégie de ciblage systématique de la population et des infrastructures civiles ukrainiennes, en violation flagrante des principes du droit international humanitaire. L'ONU et tous ses Membres ne peuvent ni ne doivent détourner le regard.

L'Ukraine se bat pour défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies : intégrité territoriale, inviolabilité des frontières, indépendance et souveraineté des États, refus de la conquête des territoires par la force, condamnation des guerres d'agression. Et la défense de ces principes est l'affaire de tous, de tous les Membres de l'ONU. Avec le plan de paix en 10 points proposé par le Président Zelenskyy, l'Ukraine a montré sa volonté de faire la paix, et elle a tracé un chemin vers une paix juste et durable. Comme nous le faisons depuis le 24 février dernier, nous continuerons de soutenir l'Ukraine pour y parvenir.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé fort utile. Nous remercions également sincèrement de son témoignage M. Roger Waters, un défenseur passionné de la paix tout au long de son illustre et emblématique carrière.

Après un an de conflit en Ukraine, notre aspiration à la paix ne s'est toujours pas concrétisée. Je réaffirme

avec force que le Mozambique adhère strictement aux dispositions arrêtées au niveau international concernant le recours à la force dans la conduite des nations, qui sont clairement énoncées aux Articles 2 et 51 de la Charte des Nations Unies, et les défend. Ces dispositions sont essentielles et constituent le fondement de l'ordre public international fondé sur des règles, car elles représentent la meilleure défense des faibles contre les attaques arbitraires des puissants.

Comme l'ont indiqué les intervenants et comme l'a répété notre délégation à plusieurs reprises, le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine est en passe de se transformer en une guerre d'usure prolongée et s'éloigne de tout compromis à la table des négociations. Nous sommes notamment témoins, premièrement, de l'augmentation du nombre d'acteurs directement et indirectement impliqués dans le conflit ; deuxièmement, de l'érosion continue de la notion traditionnelle de retenue dans la conduite des affaires liées au maintien de la paix internationale, y compris, dans une certaine mesure, au Conseil ; et troisièmement, d'un mépris manifeste pour les accords mondiaux qui sont le fruit de négociations ardues et prolongées et qui réglementent et contrôlent le commerce et les transferts d'armes, conduisant au renforcement des arsenaux ainsi qu'à l'accumulation et la prolifération d'armes illicites de part et d'autre.

Comme nous l'avons observé dans notre partie du monde, le transfert massif d'armes et d'armements dans le contexte d'un conflit militaire qui fait déjà rage revient à mettre de l'huile sur le feu. Mon pays est profondément préoccupé par la perspective croissante de flux non réglementés d'armes, y compris d'armes de destruction massive. Alors que la guerre se poursuit et s'intensifie, la fourniture effrénée d'armes aux deux parties par de nombreux pays alimente une tendance déjà marquée par l'escalade. Nous sommes tous perdants dans cette guerre, sauf ceux qui vendent des armes pour le profit. Pour le complexe militaro-industriel, les intermédiaires et les marchands d'armes, les guerres ne sont que des occasions d'accroître leurs profits, quelles que soient les répercussions mondiales des conflits.

Étant donné que de vastes transferts d'armes vers la zone de conflit se font sans surveillance de la part de la structure de maîtrise des armements et de désarmement établie par l'ONU, certaines de ces armes se retrouveront assurément bientôt dans nos contrées, qui sont déjà inondées d'armes illégales mortelles. On estime que chaque année, des armes et des munitions d'une valeur de plus de 5 milliards de dollars sont vendues illégalement sur le

marché noir à des terroristes, à des extrémistes violents, à des groupes rebelles, à des réseaux criminels et à toute une série de clients illégaux.

L'Article 51 de la Charte des Nations Unies reconnaît le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective de tous les États et le droit de fabriquer, d'importer, d'exporter, de transférer et de conserver des armes classiques à cette fin. Toutefois, la nature du conflit actuel et les quantités ahurissantes de systèmes d'armes sophistiqués envisagés par les deux parties, ainsi que le spectre omniprésent de l'utilisation d'armes de destruction massive, sont source d'inquiétude. Nous exhortons donc les pays qui fournissent une aide aux parties belligérantes à agir d'une manière conforme aux accords internationaux de maîtrise des armements et aux pactes multilatéraux existants dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

Pour terminer, les perspectives de règlement pacifique du conflit sont incompatibles avec l'augmentation de l'approvisionnement en armes. Le Mozambique appelle une nouvelle fois toutes les parties à se conformer à l'Article 2 de la Charte et à régler leurs différends « par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger ». Pour paraphraser Sun Tzu, dans *L'art de la guerre*, « [j]amais guerre prolongée ne profita à aucun pays ».

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé instructif, et M. Roger Waters des vues qu'il a exprimées.

Je voudrais soulever cinq points qui me semblent cruciaux.

Premièrement, je souhaite réaffirmer la position historique de l'Équateur, qui rejette la violence armée, la militarisation et la course aux armements. Cette position s'est également toujours accompagnée de notre reconnaissance du droit des peuples à la légitime défense, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, y compris l'Article 51. Ainsi, l'Équateur reconnaît l'inviolabilité de l'intégrité territoriale et le droit des peuples à l'indépendance politique.

Deuxièmement, nous plaidons en faveur du règlement pacifique des différends, comme le rappelle la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité du 6 mai dernier (S/PRST/2022/3), dans le sens où tous les États Membres ont souscrit, en vertu de la Charte des

Nations Unies, à l'obligation de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Par conséquent, mener une agression militaire contre un autre pays constitue une violation de ce principe.

Troisièmement, comme l'a déclaré la Haute-Représentante Nakamitsu, l'Équateur sera toujours préoccupé par les menaces pour la paix et la sécurité que posent les livraisons d'armes et de munitions à grande échelle dans toute situation de conflit armé. Dans tous les cas, nous sommes préoccupés par les risques de détournement, de débordement et d'escalade, et nous reconnaissons que les mesures visant à contrer ces risques sont essentielles pour le relèvement postconflit, ainsi que pour la sécurité et la stabilité de la région, voire la prévention des conflits sur d'autres continents. Nous déplorons donc que l'invasion prolongée du territoire ukrainien soit à l'origine de ces risques et les entretiennent, et nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de l'implication d'acteurs non étatiques dans les activités d'occupation, ce qui ne fait qu'exacerber ces risques.

Et quatrièmement, comme l'Équateur l'a toujours affirmé, nous sommes préoccupés par les conséquences humanitaires de toute agression militaire et du recours aux armes comme instrument de domination d'un État sur un autre. C'est pourquoi nous rejetons l'escalade incessante des attaques et des bombardements contre les infrastructures civiles critiques ukrainiennes, qui compromet davantage l'accès aux services de base, le fonctionnement des hôpitaux et des écoles, et augmente les risques de catastrophe nucléaire.

Enfin, comment parvenir à un règlement pacifique alors que les bombardements et l'agression militaire contre l'Ukraine se poursuivent ? Il est clair que les perspectives d'un règlement pacifique dépendent de la cessation immédiate de ces hostilités et du retrait des forces d'occupation.

L'Équateur exhorte à agir en ce sens afin de rétablir le dialogue en faveur d'une paix durable et d'éviter d'entraîner le monde dans une guerre de plus large portée, comme l'a averti le Secrétaire général António Guterres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu et M. Roger Waters de leurs exposés.

Lundi, le Conseil s'est penché, une fois encore, sur les conséquences humanitaires désastreuses de l'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine (voir S/PV.9254). Nous avons parlé de lourdes pertes civiles causées par l'utilisation d'engins explosifs à large rayon d'impact dans des zones peuplées, comme les villes. Nous avons souligné, une fois de plus, que le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme doivent être toujours respectés, sans condition, et que les auteurs de violations doivent répondre de leurs actes.

La semaine dernière encore, les frappes de missiles contre l'Ukraine, notamment les régions de Kharkiv et de Tchernihiv, se sont poursuivies sans relâche. Des millions d'Ukrainiens sont toujours privés d'électricité, de chauffage et d'eau alors que la Fédération de Russie détruit des infrastructures civiles critiques. Des milliers d'enfants ont été tués ou blessés, des millions ont vu leur scolarité interrompue ou subissent les séquelles des traumatismes causés par le conflit. La guerre n'a pas non plus épargné les femmes et les filles, et des millions d'entre elles ont été contraintes de fuir à l'intérieur du pays ou au-delà de ses frontières pour se mettre à l'abri des attaques russes.

Ces éléments soulignent l'importance vitale de l'accès à l'aide humanitaire pour toutes les personnes qui en ont besoin, partout en Ukraine et dans les zones qui ne sont pas actuellement sous contrôle ukrainien. De même, nous appelons de nouveau à lever immédiatement tous les obstacles à l'acheminement sûr, rapide et sans entrave de l'aide humanitaire dans tout le pays.

En outre, nous soulignons, une fois de plus, que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) doit avoir un accès inconditionnel, libre et régulier à tous les prisonniers de guerre dans le cadre de ce conflit armé international. En vertu de la troisième Convention de Genève, les prisonniers de guerre ont le droit de recevoir des visites régulières des représentants du CICR. Il est donc primordial que cette obligation soit respectée et facilitée.

Pour terminer, nous insistons une nouvelle fois sur la nécessité pour la Fédération de Russie de retirer ses forces militaires de l'ensemble du territoire ukrainien. Tout appel à un cessez-le-feu doit s'accompagner d'un appel à ce retrait inconditionnel. Cette guerre doit cesser. La Charte des Nations Unies énonce clairement les devoirs et les responsabilités qui incombent à chaque État Membre de l'ONU. Il n'est jamais trop tard pour faire respecter la Charte des Nations Unies et ses dispositions relatives au règlement pacifique des différends et

pour revenir sur la voie du dialogue et de la diplomatie. Il n'est jamais trop tard pour revenir à l'ordre international fondé sur des règles.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Puisque nous avons été les premiers à prendre la parole, je voudrais simplement faire quelques observations en guise de réaction.

Je voudrais corriger mon collègue albanais. Il n'y a aucune menace pour Roger Waters en Russie. Nous respectons la liberté d'expression, contrairement aux pays occidentaux, qui interdisent toute divergence d'opinion, et prétendent que c'est à cela que doit ressembler la liberté d'expression. Il ne faut pas oublier que c'est la Russie qui a invité M. Roger Waters à présenter un exposé aujourd'hui. Peut-être que dans toute cette agitation, le représentant de l'Albanie a confondu la Russie avec l'Ukraine, où M. Waters figure sur le tristement célèbre site Web Myrotvorets, ou « Peacemaker », où sont répertoriées toutes les personnes qui sont visées par les nationalistes ukrainiens.

Mon collègue américain vient de parler de victoire en rapport avec la guerre froide. Je voudrais lui rappeler que c'était notre victoire commune. Pour une raison ou une autre, les États-Unis se sont insidieusement attribué cette victoire. Et c'est là la cause profonde de la plupart des problèmes de notre monde actuel.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Comme l'a dit un écrivain : « [c]ertains suscitent le bonheur partout où ils vont, d'autres dès qu'ils s'en vont ». Je note la présence du représentant du régime de Poutine qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique. En fait, il vient de partir.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé complet. Je tiens aussi à remercier nos partenaires, qui ont clairement indiqué que la seule façon viable de remédier à l'agression en cours était de faire en sorte que la Charte des Nations Unies soit de nouveau respectée, et que les principes qui y sont consacrés devaient constituer la seule base à la fois de nos actions au titre du droit naturel de légitime défense, tel qu'énoncé à l'Article 51, et du règlement qui suivra

la défaite militaire de la Russie sur le territoire de l'Ukraine.

La défaite militaire est imminente si le régime criminel russe ne se plie pas aux exigences de l'Assemblée générale et de la Cour internationale de Justice, notamment en retirant ses troupes du territoire de l'Ukraine entre nos frontières internationalement reconnues.

La Charte des Nations Unies et le droit international formeront également le cadre de nos démarches visant à demander des comptes à la Russie pour ses crimes de guerre et ses crimes contre l'humanité, ainsi que pour le crime d'agression. En attendant, qu'il me soit permis de citer l'Article 51 :

« Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

Le Conseil de sécurité tolère encore que des criminels de guerre occupent le siège soviétique. C'est donc son problème si la deuxième partie de l'Article 51, concernant le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil « d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales », ne peut pas être et n'a jusqu'à présent pas été appliquée.

La contribution résolue de toutes les nations responsables au rétablissement du respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies sera le seul moyen d'obtenir une paix globale, juste et durable.

Il s'agit d'une guerre de choix. « La non-violence est infiniment supérieure à la violence », comme l'a dit Gandhi à maintes occasions. Toutefois, Poutine a choisi la violence. Il a également émasculé sa nation et continue de traiter son pays comme une ferme d'élevage afin de produire toujours plus de chair à canon.

Quant à ceux qui appellent à ce que la guerre prenne fin à tout prix, même s'il faut y laisser le territoire de l'Ukraine et pardonner les vies et les terres ukrainiennes perdues, je leur réponds à nouveau par la voix du gourou de la non-violence, le mahatma Gandhi, qui disait que

« s'abstenir de punir n'est pardon que quand il existe le pouvoir de punir ; il n'a aucun sens de la part d'une créature impuissante ».

Je demande donc à ceux qui lancent ces appels, et à toutes les personnes ici présentes, s'ils sont prêts et aptes à faire montre de cette puissance pour punir le scélérat.

Si le Conseil de sécurité reste paralysé par le scélérat et n'est pas en mesure de le punir, chargeons-en nous, avec toutes les nations responsables, pour le Conseil et pour notre bien commun, de manière « à préserver les générations futures du fléau de la guerre », ainsi qu'y engagent les premières lignes de la Charte des Nations Unies ». Qu'on me permette une autre citation :

« Je préférerais de beaucoup voir [mon pays] recourir aux armes pour défendre son honneur plutôt que de rester lâchement témoin de son propre déshonneur ».

Ce n'est pas moi qui ai dit cela le premier ; c'est le mahatma Gandhi, qui l'a dit à propos de l'Inde. Lorsque les gens citent Gandhi, sortant des phrases de leur contexte, ils ont donc intérêt à faire très attention. Aujourd'hui, il s'agit d'une réponse à ceux que ne dérange pas l'idée d'une Ukraine sans armes, déchiquetée, impuissante et déshonorée.

On entend sans cesse que la Russie est cernée d'ennemis. Cela pourrait relever de la simple paranoïa, si ce n'était pas un marqueur clair du discours d'un État totalitaire. D'ailleurs, c'est M. Waters lui-même qui le dit :

« La méthode pour prendre le contrôle de l'État et qu'il devienne un État policier totalitaire est toujours la même, et elle consiste toujours à identifier l'autre comme l'ennemi ».

Quand j'entends le représentant russe parler d'une énième version inventée des objectifs de la prétendue opération militaire spéciale, tout ce que je peux lui répondre, c'est qu'ils seront atteints quand les poules auront des dents, ou, pour le dire en anglais, « *pigs might fly* ». J'espère qu'il comprend ce que cela signifie dans cette langue. Je suis sûr que M. Waters, en bon Anglais, le sait, même s'il a détesté chaque minute de sa scolarité, hormis les jeux. Pour reprendre ses propres mots, ses « années de collège furent assez lamentables ». Dans sa forme d'origine, l'expression était plus exactement « *pigs in the air with their tails forward* », soit : quand les cochons voleront la queue en avant. Je m'étonne que M. Waters n'ait pas gonflé de ballon géant en forme de cochon dans la salle du Conseil de sécurité aujourd'hui, comme il a pu le faire lors de nombreux spectacles par le passé.

Je demande à M. Waters ce que cela aurait pu être cette fois : des cochons avec des swastikas et une faucille et un marteau, comme à certaines de ses performances, décriées pour leur antisémitisme ? Ou probablement les visages de Poutine et d'Hitler ? Après tout, n'est-ce pas M. Waters qui qualifiait Vladimir Poutine de « nouveau Hitler », dans un entretien du mois de septembre de l'an passé ? Soyons précis. Le 30 septembre 2022, dans un entretien avec Chris Hedges, M. Waters demandait : « Comment pouvons-nous arrêter cette guerre ? ». Ce à quoi il a lui-même répondu : « Eh bien, à l'évidence, il faut parler avec Vladimir Poutine, qui est le nouveau Hitler ».

Plus tôt ce mois-ci, n'est-ce pas M. Waters qui a dit qu'il jouerait à Moscou, « étant donné que Moscou n'est pas la capitale d'un État d'apartheid reposant sur le génocide des habitants autochtones » ? M. Waters sait bien peu de choses, mais il semble les maîtriser sur le bout des doigts.

En 1979, Pink Floyd sortait le morceau « Another Brick in the Wall ». La même année, l'Union soviétique envahissait l'Afghanistan. Pink Floyd ayant condamné l'invasion, le groupe a été interdit en Union soviétique. Il est ironique, pour ne pas dire hypocrite, que M. Waters essaie à présent de blanchir une autre invasion. Quelle tristesse pour ses anciens fans de le voir accepter d'être juste une brique de plus dans ce mur, celui de la désinformation et de la propagande russes.

Cette pop star peut facilement faire fi de tous les crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés. Elle peut totalement ignorer le crime d'agression, l'opinion de 143 Membres de l'Assemblée générale, les nombreux rapports d'organismes des Nations Unies, de la Cour pénale internationale, de la Cour internationale de Justice, de gouvernements et de citoyens, et aller divertir la foule à Moscou parce que là-bas, le dictateur, que M. Waters a qualifié d'Hitler des temps modernes, ne commettrait pas de génocide contre les peuples autochtones de Russie. Il n'est pas surprenant que dans une déclaration vidéo faite en septembre, un

ancien Président de la Mongolie, le Président Elbegdorj, a demandé à Poutine de mettre un terme à cette guerre. Il a déclaré : « Je sais que depuis le début de cette guerre sanglante, ce sont les minorités ethniques qui vivent en Russie qui souffrent le plus ». Il a ajouté : « Les Mongols bouriates, les Mongols touvas et les Mongols kalmouks souffrent énormément. Ils sont utilisés comme de la chair à canon ». Mais qui peut bien se soucier des dizaines de milliers de Bouriates, de Touvas, de Mordvines et autres soldats d'origine ethnique envoyés au front par l'Hitler russe, comme chair à canon en provenance directe de la ferme de Poutine ? Il se pourrait, M. Waters, que les cochons aient des ailes. Mais je ne suis pas sûr qu'ils puissent voler avec les noms d'Hitler et de Poutine sur le dos au concert de Moscou, ni même avec une croix gammée, une faucille et un marteau, et surtout si pour l'occasion, il porte à nouveau une longue veste en cuir de type nazi, comme il l'a fait à de précédents concerts.

Je terminerai en citant les dernières lignes de *La Ferme des animaux* d'Orwell. Lorsque du dehors, regardant la ferme où les cochons et les hommes buvaient ensemble, les yeux des animaux « allaient du cochon à l'homme et de l'homme au cochon, et de nouveau du cochon à l'homme ; mais déjà, il était impossible de distinguer l'un de l'autre ».

M. Waters devrait continuer de gratter sa guitare. Cela lui va mieux que de donner des leçons au Conseil de sécurité sur la manière de faire son travail. Les cochons volants n'ont pas leur place ici, même ceux à l'effigie de Poutine, que M. Waters a qualifié de nouvel Hitler.

Aujourd'hui, la délégation russe nous a donné un aperçu de la culture pop, mais pourquoi ne pas préparer quelque chose de plus classique pour le Conseil de sécurité ? Pourquoi pas le *Lac des cygnes*, pour le 17 février, la version intégrale en quatre actes, d'une durée de trois heures, que les Russes ont l'habitude d'endurer à la mort de leur dictateur ? Nous l'avons vu avec Brejnev, Andropov et Chernenko, et nous connaissons le prochain nom sur cette liste.

La séance est levée à 11 h 55.